



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023**

N° : 2023-58
OBJET : Mandat n°2312 – Etude de faisabilité pour le développement d'une aire de bivouac sur l'Atol'

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant·e·s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent·e·s :	nombre de votes /délégué·e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5
	M. BENZEGHIBA 5
	MME CREUZE 5 + 5
	MME DEHAN 5
	MME EL FALOSSI 5
	M. GOMEZ 5
	MME GROSERRIN 5
	M. QUINIOU 5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES 5
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5 + 1
	MME TERRIER 1,5
LYON	M. CHAPUIS 5,5
	MME TOMIC 5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Gersperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

L'opération prévue dans ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Ségapal concerne l'étude de faisabilité pour le développement d'une aire de bivouac sur l'Atol'

Les missions prévues dans ce mandat visent à étudier la faisabilité d'une aire de bivouac, à destination des cyclotouristes, dans la base de loisirs de L'atol'.

Ce travail devra permettre de définir l'ensemble des caractéristiques du projet (dimensionnement, organisation, aménagement, réseaux, niveau d'équipement), ses modalités de mise en œuvre et de gestion, ses coûts d'investissement et de fonctionnement, ainsi que ses modalités de financement et la recherche de cofinancements.

Le montant total prévisionnel est de 30 000 euros et sera imputé à l'APCP n°2213 « Travaux et aménagement – Accueil et équipement ».

Le présent mandat prendra effet à compter de sa signature et se terminera le 31 décembre 2024.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2312 « **Etude de faisabilité pour le développement d'une aire de bivouac sur l'Atol'** » d'un montant de 30 000 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2213 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

